

Les déchets :

les diminuer à la source, les trier

Définition

Au sens de la loi, est considéré comme déchet : « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toutes substances, matériaux, produits ou plus généralement tout bien, meubles abandonnés ou destinés à l'abandon.

On distingue quatre grandes catégories de nature de déchets qui représentent l'essentiel de la production et rendent compte de leur diversité :

- > Les déchets organiques
- > Les déchets inertes
- > Les déchets banals
- > Les déchets spéciaux

Objectifs

- Limiter sa production de déchets à la source.
- Recycler, réutiliser, valoriser.
- Maîtriser les filières d'élimination des déchets.



Pistes d'action

- Analyser la composition de vos déchets, calculer vos coûts d'élimination suivant les catégories de déchets, dresser un bilan annuel.
- Réduire vos déchets : reconsidérer vos processus de production, d'achats (emballages), possibilités de recyclage en interne, limitation de la toxicité de vos déchets.
- Pour limiter vos déchets d'emballages, utiliser un conditionnement plus grand ou des livraisons en vrac.
- Faciliter le tri sélectif et former les salariés au tri.

Curseurs de performance

- > Evolution du tonnage de déchets partant à l'élimination rapporté au chiffre d'affaires.

